

Flash in**FO**56

N°3/2013

Audience des syndicats de la DGFIP avec Bernard CAZENEUVE, ministre délégué au Budget

À sa demande, et 21 jours après JC, Bernard CAZENEUVE, ministre délégué au Budget, recevait hier, à 17 heures, les représentants des Syndicats de la DGFIP. Outre le ministre, étaient présents Bruno BÉZARD, Directeur Général, Hugues PERRIN, Chef du Service RH de la DGFIP et François ADAM, Conseiller Budgétaire et Social du ministre.

En l'absence du Secrétaire Général en déplacement à l'assemblée départementale des camarades de la Haute-Loire, François SCHMITT et Jean-Christophe LANSAC représentaient le Syndicat.

Dans son propos introductif, le ministre a annoncé qu'il souhaitait une relation étroite et confiante avec les organisations syndicales de la DGFIP. Selon lui, « *il faut se dire les choses et se rencontrer autant que nécessaire* ».

Revenant longuement sur l'affaire CAHUZAC, il a évoqué le traumatisme dans les services de la DGFIP qui n'avait d'égal que celui de la classe politique. Indiquant que les agents seraient soutenus et protégés par leur ministre, il a précisé qu'il n'avait aucun doute sur le rôle et la mobilisation des fonctionnaires des Finances Publiques dont personne ne pouvait remettre en cause l'intégrité et le sens du service public.

Une fois ces propos laudateurs tenus, la dure réalité de la politique gouvernementale est revenue dans les quelques réponses du ministre a pu faire aux interventions des OS :

- Pour ce qui concerne les conditions de travail et les effectifs, il a soutenu que le gouvernement ne poursuivait pas la politique de ces prédécesseurs puisqu'il prônait la stabilité globale des effectifs pour l'ensemble de fonction publique d'État et non la suppression d'un emploi sur deux départs à la retraite : CQFD ! La politique de suppressions d'emplois à la DGFIP se poursuivra donc sans faiblir.

- Sur la Modernisation de l'Action Publique (MAP), le ministre considère qu'elle aura peu d'impact sur la DGFIP puisqu'il y a peu de missions qui pourront être supprimées ? Ce qui sous-entend qu'il y a malgré tout des missions qui sont sur la sellette.

- Sur la démarche stratégique, il a invité les O.S. à s'y inscrire pour exprimer ce qu'elles avaient à dire !!! **C'est déjà fait puisque F.O.-DGFIP demande l'arrêt immédiat de cette démarche stratégique.**

Par ailleurs, en réponse à la demande de **F.O.-DGFIP**, il a confirmé que la prime d'intéressement 2012 sera payée avec le traitement de juin.

Tenu par une obligation médiatique, le ministre a dû quitter la réunion avant d'avoir répondu à toutes nos questions, mais il s'est engagé à nous faire une réponse par écrit. Elles ont donc été transmises à son cabinet aujourd'hui.

Comme on le voit, le discours de ce nouveau ministre ne s'est pas modifié par rapport à celui de son prédécesseur, même si les propos sont dits avec plus de rondeur et moins d'agressivité : le redressement des finances publiques passe par une politique d'austérité budgétaire dont les conséquences sont suppressions d'emplois et diminution des crédits de fonctionnement pour notre administration.

Alors que l'économie du pays entre en récession, on peut s'interroger sur la pertinence de poursuivre obstinément sur cette voie.

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques est aujourd'hui l'instrument essentiel pour assurer une politique financière et fiscale efficace, le Syndicat condamne cette politique qui persiste à en réduire les moyens de fonctionnement.


Projet de décret mettant fin au contingentement pour l'accès au 8^{ème} échelon AAP 1^{ère} classe

Le projet de décret mettant fin au contingentement pour l'accès au 8^e échelon d'agent administratif principal de 1^{ère} classe (indice 430) est en voie d'être soumis au Conseil Supérieur de la Fonction publique (commission statutaire le 19 avril et Conseil supérieur le 30 avril).

Il est prévu que l'agent doit avoir une ancienneté de 4 ans dans le 7^e échelon pour pouvoir accéder au 8^e (en non plus trois comme auparavant).

Les décrets devraient être publiés en juin pour une application à compter du 1^{er} juillet 2013.

Pour en bénéficier pour la retraite il faudrait donc partir, au plus tôt, au 1^{er} janvier 2014.

 **ATTENTION** : il ne s'agit encore que de projets, mais, compte tenu du nombre de collègues intéressés par ces informations, la section **FO** DGFIP 56 a décidé de les porter immédiatement à votre connaissance. Nous continuerons à vous informer dès que de nouvelles informations sur ce sujet seront disponibles.

Prime d'intéressement 2012

Lors de l'audience des Syndicats de la DGFIP qui s'est tenue le 18 avril, M. Cazeneuve, Ministre délégué au Budget, a indiqué en réponse à une question de FO DGFIP que la prime d'intéressement 2012 serait versée avec le traitement de juin 2013.

Nous vous informerons de nouveau dès que son montant sera connu...

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE



BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité de travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Morbihan.**

Fait à le